

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE du mardi 23 juin 2015

Le conseil d'école s'est réuni le mardi 23 juin de 18h30 à 20h00, à la salle du conseil de la mairie de Yermenonville sous la présidence de Mme PACHECO, directrice de l'école.

Étaient présents:

- Mme PHILIPPE, enseignante en CP à Yermenonville
- Mme DANFREVILLE, enseignante en CP/CE1 à Yermenonville
- Mme DOLBEAU, enseignante en CE2/ CM1 à Houx
- Mme PACHECO, directrice et enseignante en CM1/CM2 à Houx
- Mmes CORTES, DRISS, TORCHON et VAILLOT, représentantes des parents d'élèves
- M.MARTIN, maire de Yermenonville
- M.DESTOUCHES, 3è adjoint au maire de Yermenonville, délégué du SIVOS et aux affaires scolaires
- M.PIVERT, conseiller municipal délégué du SIVOS et aux affaires scolaires
- M. PICHERY, maire de Houx
- M.GRESSUS, délégué du SIVOS et conseiller municipal de Houx délégué aux affaires scolaires

Était excusée de son absence:

- Mme FERANT, Inspectrice de l'Éducation Nationale Chartres IV

L'ordre du jour était:

- 1) Organisation scolaire (effectifs, locaux, rythmes, transport) pour l'année 2015- 2016
- 2) Bilan des manifestations et projets menés durant le troisième trimestre
- 3) Coopératives scolaires
- 4) Questions diverses

1) Organisation scolaire (effectifs, locaux, rythmes, transport) pour l'année 2015-2016

Effectifs prévisionnels pour la rentrée, calculés au 23/06/15

	Ecole Hélène Boucher		Ecole Rabartin			Regroupement pédagogique
	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Habitant Yermenonville	5	11	6	8	8	38
Habitant Houx	10	14	10	11	8	53
	15	25	16	19	16	91
	40		51			91

91 élèves à la rentrée contre 88 en cette fin d'année. Légère hausse prévue mais des départs possibles pour cause de déménagement.

Contrairement à ce qui avait été annoncé en 2^e conseil d'école, les CE2 ne seront pas répartis sur les deux sites mais bien regroupés à Houx, avec leur cycle, le cycle 3. Cela ne partage pas le groupe-classe, ce que redoutent les enfants et ce qui simplifie l'enseignement d'un point de vue pédagogique, même si le nombre d'élèves dans la classe est plus important.

3 classes à double-niveau et 1 cours simple, avec une répartition envisagée ainsi :

- 15 CP / 6 CE1 : Mme Da et l'enseignant qui sera nommé sur son complément de temps partiel
- 19 CE1 : Mme Danfreville
- 16 CE2 / 10CM1 : Mme Dolbeau
- 9 CM1 / 16 CM2 : Mme Pacheco et l'enseignant qui sera nommé sur son temps de décharge de direction (possible changement de jour de décharge de direction à la rentrée)

Lecture et adoption des listes de fournitures proposées par les enseignantes. Elles seront transmises en fin d'année dans les cahiers de liaison (par la maternelle pour les futurs CP) et seront également affichées début juillet sur les tableaux devant les écoles, à côté de la constitution des classes.

Organisation des locaux inchangée.

Changement des horaires de l'école Rabartin adopté par le conseil municipal de Houx pour la rentrée. Il y a donc maintenant 10 minutes d'écart entre les deux sites.

Inversion des journées dites « courtes » et « longues » décidée par la CCTVM pour répartir équitablement le moment des TAP dans les écoles concernées avec une alternance des jours d'une année à l'autre. (*nldr : entre temps, cette inversion n'a pas été acceptée par la Direction Académique ; information transmise par l'école puis par la CCTVM par le biais du cahier de liaison en toute fin d'année.*)

Les horaires des circuits du transport scolaire sont inchangés, les horaires de l'école ayant été pensés de façon à ne pas perturber l'organisation précédente, difficilement modifiable. Seul l'horaire du car du mercredi midi sera avancé de 10 minutes afin que le ramassage des élèves puisse se faire dès la sortie de l'école, soit 11h35 à Houx et 11h45 à Yermenonville.

2) Bilan des manifestations et projets menés durant le 3^{ème} trimestre

Cycle 2 (site de Yermenonville) :

- Sortie le 10/04 à la Maison de la Beauce à Orgères-en-Beauce : deux ateliers suivis, un sur l'éolienne, l'autre sur le moulin avec fabrication de farine. Complément lors de la visite de la minoterie de Saint-Piat le 19/05 ; fabrication de pain en fin d'année.
- 21/04 : Visite dans Yermenonville : tombeau d'Hélène Boucher, la mairie et les symboles de la République.
- 02/05 : Sortie à Chartres : ateliers suivis aux archives départementales (CP : abécédaires, enluminures sur le thème des animaux/CE1 : calligraphie) en alternance avec un rallye dans la ville avec lecture de plan et questionnaire adapté au cycle 2.
- 29/05 : Découverte musicale autour du piano faite par le pianiste François Cornu, dans l'église de Yermenonville, l'après-midi, avant son récital.
- 01/06 : venue d'une dentiste pour la sensibilisation des CP à l'hygiène bucco-dentaire.
- Les Grande Section de Gas et CP viendront toute une journée à Yermenonville le 25/06 pour la liaison GS-CP, avec entre autres la visite de l'école.
- Rencontre le 30/06 avec leurs correspondants de CP et de CE1 de l'école d'Aunay/Auneau. C'est l'école d'Aunay/Auneau qui se déplacera, du fait qu'elle ait un car à sa disposition.

Cycle 3 (site de Houx) :

- 14/04 : Intervention organisée par le SIVOS « Sortir vite, traverser mieux » pour les CE2-CM1-CM2. Vidéo de sensibilisation aux dangers pendant, avant et après le trajet en car, apprentissage des consignes d'évacuation suivi d'exercices d'évacuation.
- 16/04 : Participation des CM1/CM2 au cross du collège de Gallardon. Journée d'immersion pour les CM2 le 26/05 avec des cours dispensés par des professeurs de collège (CM2 mêlés à des 6^e). Repas pris au self.
- 19/05 : « Le P'tit tour à vélo », aboutissement de l'entraînement fait au sein de la cour et autour de l'école durant les semaines précédentes. Parcours de 21 km, partant de Houx, passant par Maintenon avec un goûter pris avec l'ensemble des participants, St Martin-de-Nigelles où le pique-nique a eu lieu au sein de l'école, retour à Houx en passant par Hanches.
- 05/06 : Etude du parcours de l'eau dans la commune en visitant les lieux-étapes : source, station de pompage, château d'eau de Boigneville, château d'eau désaffecté de Houx, visites guidées par M.Bernard, employé du Syndicat des Eaux. Complément le 17/06 avec la visite de la station d'épuration située à Houx, guidée par M.Ducourouble, Président du Sivom et M.Binois, employé du Sivom. Remerciements à ces différents intervenants pour le temps qu'ils ont consacré à partager leurs connaissances.
- Annulation par l'USEP du « Triathlon » prévu le 16/06 à l'Odysée à Chartres, faute d'encadrement suffisant. A la place, visite de Chartres le matin avec un parcours d'orientation (lecture de plan, questionnaire adapté au cycle 3) et une visite des archives départementales l'après-midi (le rôle, le tri et le stockage des archives).

- 2 /07 : « Run and Bike » à Hanches organisé par l'USEP (en binôme, l'un court et l'autre pédale à côté). Un car a été réservé pour l'aller et le retour. C'est par le biais du camion communal de Houx que seront transportés les vélos sur place. (ndlr : annulation depuis pour cause de fortes chaleurs)

Ecole entière :

- Publication du journal scolaire début juillet. Les CE2/CM1 comme rédacteurs en chef. Tirages effectués gracieusement par un parent d'élève.
- Kermesse prévue le vendredi 26 juin entre 17h30 et 20h30. Un barbecue géant est organisé: 150 repas ont été précommandés par les familles. Tirage des 20 plus gros lots de la tombola à 19h. Le gros lot (4 places pour le Parc d'attractions Astérix) est financé par l'association « Actions et Récréation », ce qui réduit encore les dépenses faites par la coopérative scolaire pour l'organisation de cette kermesse.
- Remise des prix le mardi 30/06 à partir de 18h30 à l'école de Houx. Un petit spectacle précèdera la distribution des ouvrages.

3) Coopératives scolaires

Coopérative scolaire de Yermenonville

Solde à ce jour: + 2 780 €

Dépenses :

- trajets en car pour les sorties

Recettes :

- don de 250 € de l'association « Actions et Récréation » suite à la vente de bulbes au sein des deux villages.
- don de 860€ de l'association « l'Amicale de Houx-Yermenonville » suite à la fermeture de ses comptes.

Coopérative scolaire de Houx

Solde à ce jour: + 2 400 €

Dépenses :

- paiement des licences individuelles USEP pour chaque élève
- trajets en car pour la sortie

Recettes :

- don de 250 € de l'association « Actions et Récréation » suite à la vente de bulbes au sein des deux villages.
- don de 860€ de l'association « l'Amicale de Houx-Yermenonville » suite à la fermeture de ses comptes.

Subvention donnée par le Conseil Général dans le cadre de son séjour en Auvergne de l'an passé, toujours en attente mais devrait être accordée lors d'une commission début juillet. (840€ soit 20€ par enfant parti).

Remerciements aux deux associations pour leurs dons importants qui permettent la réalisation de projets actuels et à venir.

4) Questions diverses

Questions relatives aux TAP :

Est-il prévu un bilan de l'année écoulée ainsi qu'une réunion de synthèse ?

Est-il possible d'avoir des précisions sur le programme des activités pour la rentrée prochaine?

Est-il possible d'avoir un retour de la CC sur toutes les questions remontées au cours de l'année et restées à ce jour sans réponse (encadrement, personnel, locaux etc)?

Les représentants de parents d'élèves indiquent avoir contacté la CCTVM à plusieurs reprises au cours de l'année scolaire afin d'obtenir des réponses et de fixer une date de réunion et qu'ils sont sans réponse à ce jour.

Aucun représentant de la CCTVM n'est présent mais Mme Terrier devait formuler des réponses écrites qui ne sont pas arrivées avant que le conseil ait lieu. L'assemblée accepte que les réponses de la CCTVM à ces questions, même arrivées après le conseil, soient ajoutées au compte-rendu de conseil.

Voici les réponses apportées par Mme Terrier de la CCTVM le 24/06 par courrier électronique :

1. Programmes TAP

Les programmes d'activités seront préparés par nos équipes dans les 2 prochaines semaines.

Habituellement nous les distribuons d'une période sur l'autre mais avec l'été entre les 2 cela ne sera pas possible.

Ils seront distribués aux enfants le 1^{er} jour de leur participation aux TAP à la rentrée.

Cependant, je les enverrai en amont sur l'adresse mail de l'association de parents d'élèves.

2. Concernant les questions restées sans réponse, j'ai reçu beaucoup de mails des parents d'élèves mais qui reprenaient souvent les mêmes questions. A moins d'en avoir oublié, j'ai répondu à toutes les questions par mails les 28 janvier et 25 mars 2015 (sur l'encadrement et le personnel, les locaux, ...).
En complément, je tiens à ajouter que certains parents sont même venus voir nos animateurs directement. Ceux-ci ont pris le temps de répondre à leurs questions personnellement.
3. Bilan de l'année : Rien est encore défini.

Questions relatives au règlement intérieur de la cantine de Houx

- demande de confirmation pour les habitants de Yermenonville : lieu d'inscription, facturation, annulation - quelle coordination avec le SIVOS?

Les représentants de parents d'élèves précisent que la première partie du règlement qui concerne ces points semble davantage s'adresser aux habitants de Houx qu'à l'ensemble des rattachés. Le règlement indique que l'inscription notamment doit se faire en mairie. La démarche est pourtant différente pour les habitants de Yermenonville qui doivent en réalité s'adresser au Sivos. Pour éviter la confusion, une précision serait à apporter sur les parties qui ne concernent effectivement que les habitants de Houx.

M. Pichery indique qu'il s'agit d'une démarche fléchée. Pour les habitants de Yermenonville, il convient d'annuler le repas auprès du Sivos mais aussi auprès de la mairie de Houx pour décommander le repas à temps, de façon à ce qu'il ne soit pas facturé.

- Question plus générale : envisager une centralisation des inscriptions et autres démarches pour école, cantine, TAP quelque soit le lieu d'habitation ?

M. Pichery indique que ce système sera peut-être mis en place dans les années à venir, du fait, entre autres, de la composition d'une plus grande communauté de communes.

- demande de précision au sujet de l'article 4 "discipline" : Les poursuites pénales peuvent-elles concerner les enfants ? Y-a-t-il un nombre de jours prévu pour une "exclusion temporaire" ?

M. Pichery précise qu'il n'y a pas de nombre de jours prévu, que cela est à l'appréciation, après rencontre avec les familles concernées. Il indique que l'exclusion temporaire est une mesure exceptionnelle. Quant aux poursuites pénales, il indique que dans ce cas, une procédure est mise en place. Il précise que ce règlement est basé sur un règlement-type et qu'il a été adopté en conseil municipal et validé par la préfecture.

Séance levée à 20 h 00

Présidente et secrétaire: Elise Pacheco